



# SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON  
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18  
e-mail : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com) site : <http://69.fo-snudi.fr>

---

## Les REP+ sont-elles encore dans la République ?

Présentée à grand renfort de communication par la ministre, le dispositif REP+ signifie souvent sur le terrain une aggravation des conditions de travail des collègues et une remise en cause de leurs garanties statutaires.

### Des zones de remplacements totalement déréglementées

Les collègues remplaçants REP+ du Rhône sont divisés en 4 secteurs : Le secteur 1 concerne les écoles REP+ de Villefranche, Lyon Duchère et Rillieux, le secteur 2 les écoles REP+ de Vaulx-en-Velin, le secteur 3 les écoles REP+ de Villeurbanne, Lyon8, St-Fons et Pierre-Bénite, le secteur 4 les écoles REP+ de Vénissieux.

Avec ce découpage, on contraint les collègues remplaçants REP+ des secteurs 1 et 3 à intervenir sur des communes différentes et parfois éloignées. Ainsi, un collègue remplaçant REP+ affecté sur un poste de remplaçant REP+ à Villefranche effectue les deux tiers de son année à La Duchère (située à 30km de Villefranche) et à Rillieux (situé à 33km de Villefranche)... alors que ce dispositif n'était pas précisé lors de la saisie des vœux au mouvement !

Malgré une délégation des remplaçants REP+ avec le SNUDI-FO puis une intervention du SNUDI-FO en CAPD, l'inspecteur d'académie refuse toujours de revoir ce dispositif.

Par ailleurs, effectuant des remplacements à la demi-journée sur les écoles les plus difficiles du département, les collègues remplaçants REP+ nous décrivent des conditions de travail très délicates : impossible pour eux de s'intégrer à une équipe, d'apprendre à connaître les élèves d'une même école...

Enfin, pour couronner le tout, l'inspecteur d'académie vient de décider d'enlever 24h d'APC aux remplaçants REP+... pour les remplacer par 24h de réunions supplémentaires les mercredis après-midi ou en soirée ! Tout cela en plus des animations pédagogiques et des réunions de concertations !

D'ores et déjà bon nombre de collègues remplaçants REP+, épuisés, sont en congé maladie.

### L'APC remplacée par des réunions le mercredi après-midi ou en soirée

Quant aux adjoints en REP+, beaucoup n'y trouvent pas leur compte ! Les demi-journées de « formation » ou de « concertation » peuvent certes leur permettre de « souffler » un peu, mais beaucoup de collègues se posent aujourd'hui la question de leur intérêt et de leur efficacité. Certaines de ces « formations » consistent par exemple à aller observer un autre enseignant de l'école dans sa classe !

Beaucoup de collègues nous disent : il y a aujourd'hui dans le département environ 80 collègues affectés sur des postes de remplaçants REP+ : en lieu et place de cette usine à gaz, on aurait donc pu ouvrir en REP+ (ou ailleurs) 80 classes supplémentaires et faire ainsi baisser les effectifs !

### Des exigences en dehors de toute réglementation

En outre, le dispositif REP+ aboutit souvent à une charge de travail supplémentaire : pour chaque demi-journée d'absence, les adjoints sont sommés de faire parvenir à leur remplaçant une fiche de préparation de la classe très détaillée 48 heures à l'avance puis d'effectuer un bilan à l'issue de la demi-journée de remplacement.

Interpelée par le SNUDI-FO lors de la dernière CAPD, l'administration répond qu'étant donné que les collègues perçoivent l'indemnité REP+, il est bien normal qu'ils effectuent des tâches supplémentaires ! Le même argument est retourné aux remplaçants REP+ : vous percez l'ISSR et l'indemnité REP+, vous n'allez tout de même pas vous plaindre ! Inacceptable !

### **Le droit de grève mis en cause**

Enfin, une circulaire départementale informe que lorsque le remplaçant REP+ est absent, la « formation » ou la « concertation » ne peut avoir lieu et que le collègue adjoint REP+ doit réintégrer sa classe. Plus grave, le 8 octobre dernier, alors que certains collègues remplaçants REP+ étaient en grève, on a également demandé aux adjoints de renoncer à leur formation et de faire classe.

Comme le SNUDI-FO l'a indiqué lors de la dernière CAPD, il s'agit d'une inacceptable remise en cause du droit de grève : les REP+ sont-elles encore dans la République ?

**Le dispositif REP+ s'attaque donc bien aux conditions de travail des collègues et à leurs garanties statutaires. Le SNUDI-FO entend bien continuer à porter les revendications des collègues de REP+, remplaçants ou adjoints et les invite à participer aux réunions d'information syndicale qu'il organise en novembre pour faire le point sur les revendications et décider d'une initiative en direction de la direction académique.**